

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 24 Avril 1915

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1914

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1915

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROSTAND (Alexis), C. ✱, *Président*.
ULLMANN (Émile), O. ✱, } *Vice-Présidents Directeurs*.
BOYER (Paul), ✱, }
CAMBEFORT (Charles), ✱, administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la
Compagnie des Messageries Maritimes, etc. }
ROSTAND (Jules), président de la Compagnie Générale Française de Tramways, président } *Comité*
de la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, etc. } *de*
BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C^{ie}, banquiers. } *Direction*.
CARRABY (Calixte), ✱.
CHARLES-ROUX (Jules), C. ✱, vice-président de la Compagnie Universelle du Canal de Suez, président
de la Compagnie Générale Transatlantique, etc.
JAMESON (Robert), de la Maison Hottinguer et C^{ie}, banquiers.
KRANTZ (Camille), O. ✱, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc.
VACHERIE (Alexandre), O. ✱, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports, *Président*.
DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Smyrne-Cassaba.
MARQUANT (Auguste), ✱.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. BOURGOIS (Alfred), ✱, ancien receveur-percepteur des Finances à Paris.
DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission permanente de Contrôle du Comptoir National
d'Escompte.
GIRAUD (Joseph), O. ✱, secrétaire général honoraire de la Banque de France.

DIRECTION

M. ULLMANN (Émile), O. ✱, } *Vice-Présidents Directeurs*.
M. BOYER (Paul), ✱, }

M. LEWANDOWSKI (Maurice), ✱, *Sous-Directeur*. | M. VOILLEMOT (Louis), *Sous-Directeur*.
M. RIBERETTE (Alfred), ✱, *Sous-Directeur*. | M. LLEWELLYN (Edgar), *Sous-Directeur*.
M. RITZ (Eugène), *Sous-Directeur*. | M. LABROUSSE (Georges), *Sous-Directeur*.

M. SCHOFFER (Louis), *Secrétaire général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.	DENANT, ✱.	KLOTZ, ✱.	POUPINEL, O. ✱.
ALLAIN, ✱.	DESÉGLISE.	LAGUONIE, O. ✱.	RADIUS, ✱.
BARBET-MASSIN.	DIOR, ✱.	LAMBERT, ✱.	ROBERT-DEGASCHES.
BARBIER.	DOMANGE, O. ✱.	LAYÜS, C. ✱.	SAILLARD, ✱.
BESSIÈRE.	DRESSOIR, O. ✱.	LECLERC.	SAINT, ✱.
BONNARD (DE), ✱.	FOULD.	LEGRAND, C. ✱.	SALMON, ✱.
BRESSON.	FOURET, O. ✱.	LE MARCHAND.	SAUVELET, ✱.
CHAPUIS, O. ✱.	GERMAIN, ✱.	LEMOINE.	SCIAMA, O. ✱.
CHAUTARD.	GILLAN.	LOVENBACH.	SOHIER, O. ✱.
CLAUDON.	GUARY-LORILLEUX, ✱.	LYON, O. ✱.	TESSIER, ✱.
CLERMONT (DE), ✱.	GUY, ✱.	PANHARD, ✱.	URION, ✱.
COLAS, O. ✱.	HAMELLE, O. ✱.	PINARD, C. ✱.	VILMORIN (PH. DE), ✱.
COLLIN, ✱.	HAYEM, O. ✱.	PINGAULT.	VOELCKEL, O. ✱.
COUVREUR.	HETZEL, C. ✱.	POULENC, ✱.	
CRÉTENIER, O. ✱.	HEUGEL, O. ✱.		
DARRASSE.			

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 24 Avril 1915

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1914

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1915

RAPPORT
PRÉSENTÉ PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires
du 24 Avril 1915

MESSIEURS,

Les événements qui se succèdent depuis le mois d'août, les efforts héroïques de notre Armée pour repousser l'agression ennemie, les sacrifices courageusement supportés par tous les Français dans leur existence, leurs affections et leurs intérêts, font passer pour le moment au second plan, malgré leur importance, les questions se rattachant à la vie commerciale et industrielle du Pays. 1)

Nous avons cependant le devoir de vous rendre compte, au milieu des préoccupations d'une guerre sans exemple dans l'histoire du monde, des résultats de l'Exercice 1914 de notre Société.

Cette année se ressentait encore, à ses débuts, du malaise causé par la guerre de 1912 contre la Turquie et du conflit survenu en 1913 entre les Royaumes Balkaniques.

La situation du marché monétaire était devenue un peu plus aisée, et la Banque de France avait pu ramener son taux d'escompte de 4 0/0 à 3 1/2 0/0 le 29 janvier 1914. Mais des préoccupations d'ordres divers subsistaient. L'ajournement de l'Emprunt français, qui aurait dû être réalisé vers la fin de 1913, ne permettait pas au marché financier de retrouver son allure normale. La discussion des lois fiscales et les charges nouvelles frappant les valeurs mobilières exerçaient une influence déprimante sur la masse des porteurs de titres. Enfin, la lutte des partis pendant la longue période électorale n'était pas faite pour favoriser les affaires.

Les conséquences de cet état de choses se firent sentir dans toutes les branches de notre activité. 2)

Les affaires commerciales, notamment l'escompte, marquèrent un certain ralentissement.

Nos dépôts, cependant, n'avaient pas diminué et se trouvaient même en progression sur l'Exercice 1913, fait que nous devons attribuer plutôt au développement de nos Agences et à la persévérance de nos efforts qu'à des dispositions générales ou à une abondance plus grande de capitaux.

Les opérations de bourse furent particulièrement réduites, comme en témoigne la statistique de l'impôt spécial dont elles sont frappées.

Pendant ce premier semestre de 1914, plusieurs pays amis, constatant que la France différait l'appel au crédit qui avait été envisagé dans les derniers mois de l'année 1913, s'adressèrent au Gouvernement Français pour obtenir l'accession à notre marché de leurs emprunts.

C'est ainsi que nous avons pris une large part à l'émission de 1.330.000 Obligations 4 1/2 0/0 Réunies des Chemins de Fer Russes jouissant de la garantie absolue du Gouvernement Impérial — opération qui, comme toutes les précédentes intéressant les finances de nos fidèles alliés, a rencontré l'accueil le plus favorable du public.

En conformant notre attitude, suivant les règles constantes de notre Établissement, aux vues de la politique du Ministère des Affaires Étrangères, nous avons prêté notre concours à l'émission d'un Emprunt Serbe 5 0/0 de 250 millions, dont 175 millions de francs étaient destinés au marché français, et d'un Emprunt Hellénique 5 0/0 de même importance et placé dans les mêmes conditions.

Pour déférer à un désir pressant exprimé par notre Gouvernement, nous avons participé à un Emprunt Ottoman 5 0/0 de 500 millions dont l'émission — d'après des espérances trop vite dissipées — devait assurer à la France des avantages politiques et économiques importants.

Nous avons contribué, en outre, pendant ce premier semestre, au placement de 400.000 Obligations 4 0/0 des Chemins de fer de l'État Français et de 147.739 Obligations 4 0/0 de l'Emprunt Marocain garanti par le Gouvernement Français.

Parmi les entreprises françaises qui ont eu recours à notre intervention pour leur procurer des fonds nécessaires à leur exploitation, nous citerons les Grands Magasins du Printemps et la Compagnie Centrale d'Énergie

Électrique (Rouen), qui ont procédé à l'augmentation de leur capital-actions, la Compagnie Générale de Distribution d'Énergie Électrique (Vitry), les Chemins de fer Nogentais, la Compagnie Générale des Omnibus de Paris, la Compagnie Générale Transatlantique, qui ont émis de nouvelles séries d'obligations.

Nous avons aussi continué à donner notre concours à la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Caen pour le placement de 30.000 obligations nouvelles. Ainsi que nous vous l'avons exposé dans notre Rapport sur l'Exercice 1912, cette entreprise, constituée sous le patronage de la Société Française de Constructions Mécaniques — existant depuis plus d'un siècle sous le nom d'Établissements Cail — avait pour objet, en conformité des vues de notre Gouvernement, de ramener à la France la prépondérance dans le capital et la direction d'une importante exploitation métallurgique et d'une concession minière que des industriels étrangers avaient pu s'assurer. La guerre est venue interrompre les travaux d'installation de cette Société, destinée à prendre une place honorable parmi les producteurs français de l'industrie du fer. Le groupe de métallurgistes qui a pris l'initiative de cette entreprise et dont le patriotisme et la compétence sont connus, saura, après les hostilités, nous en sommes convaincus, mener à bien l'œuvre déjà très avancée.

A la fin de la période active du premier semestre, le 7 juillet, eut lieu l'émission, depuis longtemps attendue, de l'Emprunt Français. Elle fut réalisée par une souscription à 805 millions en Rentes Françaises 3 1/2 0/0 Amortissables, soumises à l'impôt sur le revenu.

Comme pour toutes les opérations intéressant les finances de notre Pays, le Comptoir apporta son concours le plus complet au Trésor.

Les conditions dans lesquelles cette émission a été réalisée, démontrent à l'évidence que ni le monde des affaires, ni le public, ne pressentaient à ce moment les événements qui allaient se produire avant même que les versements de répartition de la souscription fussent effectués.

Vous connaissez la catastrophe qui est venue brusquement bouleverser le monde.

Nous ne vous entretiendrons pas ici de faits qui appartiennent à l'Histoire. Nous vous exposerons seulement leur répercussion sur la marche de notre Établissement et sur la collectivité des intérêts dont nous avons la charge.

B

1) Dès le 24 juillet — jour où fut connu le texte de l'Ultimatum adressé à la Serbie — le public se rendit compte de la gravité de la situation. Ses craintes se changèrent vite en panique, au fur et à mesure que la préméditation de l'attaque allemande apparut comme évidente.

Pendant la semaine tragique qui, du lundi 27 juillet au samedi 1^{er} août, précéda la Mobilisation générale, des retraits de fonds précipités se produisirent dans tous les établissements de crédit et maisons de banque.

Cette panique fut encore accrue par la raréfaction de la monnaie — conséquence d'un dangereux mouvement de thésaurisation — jusqu'au moment où la Banque de France mit en circulation des billets de 20 francs et de 5 francs.

() Sans interrompre nos opérations habituelles avec notre clientèle, nous avons fait aisément face, au moyen de nos disponibilités de caisse, aux retraits importants qui se sont produits, à ce moment, à tous nos guichets de Paris et de Province. Ce n'est que dans les trois derniers jours que nous avons commencé à recourir à la Banque de France pour réescompter une partie de notre portefeuille commercial afin de renforcer notre encaisse.

La rapidité avec laquelle la menace d'une guerre européenne a éclaté arrêta subitement sur tous les marchés du monde toutes opérations en cours et provoqua une crise universelle d'une intensité extrême.

C'est ainsi que, simultanément, tous les moyens de trésorerie firent défaut. En premier lieu, la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris, devant l'impossibilité de régler les opérations en Rente 3 1/2 0/0 Amortissable, ajourna la liquidation de fin juillet, frappant d'indisponibilité les capitaux importants engagés en reports — emploi temporaire qu'on avait, à juste raison, considéré comme présentant une rentrée certaine à court terme.

2) Cette mesure était suivie le lendemain d'une prorogation d'échéance accordée aux tirés des effets de commerce.

L'interruption du fonctionnement régulier de la Bourse privait les prêteurs de la possibilité de faire rentrer les sommes avancées contre nantissement de titres devenus irréalisables.

En même temps, le rapatriement des fonds dus à la France par l'Angleterre, les États-Unis, la Russie, devenait impossible en raison de la crise qui sévissait au même moment dans ces pays et qui empêchait toute opération de change avec notre marché.

D'autre part, la Banque de France, préoccupée du mouvement de thésaurisation qui s'était produit dans le public, soucieuse de limiter l'émission de billets dont elle a le privilège, et plaçant au premier rang de ses devoirs la nécessité de réserver son concours aux besoins de la Défense Nationale restreignait, à dater du jour de la mobilisation générale, le réescompte du portefeuille commercial des banques, à Paris et dans les départements.

La situation résultant des faits que nous venons de vous exposer a été résumée par M. le Garde des Sceaux qui, le 4 août, à la mémorable séance du Sénat a fait la déclaration suivante :

« La prorogation des échéances des valeurs négociables entraîne « nécessairement des mesures parallèles à l'égard du remboursement des « fonds déposés dans les banques et sociétés de crédit ou d'épargne. Il « est, en effet, impossible de laisser ces établissements dans l'obligation « de restituer sans délai la totalité de leurs dépôts, alors qu'on leur « enlève momentanément les moyens de réaliser le portefeuille d'effets « de commerce qui, pour une grande part, en forme la contrepartie. »

Ces difficultés sans précédent, même pendant la période douloureuse de 1870, nécessitèrent le moratorium des dépôts sanctionné par Décrets des 1^{er} et 9 août.

3) On a reproché aux banques d'avoir eu recours à cette mesure exceptionnelle, de n'avoir pas préparé une mobilisation financière qui eût évité à leurs clients de voir une partie de leurs fonds frappés d'indisponibilité. Nous avons conscience de n'avoir commis aucune erreur de gestion, si légère fût-elle, qui justifierait à notre égard un reproche de cette nature.

Certes, nous étions loin de prévoir le danger qui menaçait notre pays ; mais, suivant les principes sur lesquels nous avons insisté dans tous nos rapports annuels et qui forment la base même du fonctionnement d'une banque de dépôts, nous avons toujours conservé une trésorerie parfaitement liquide représentant la contrepartie facilement réalisable de nos exigibilités.

Il est évident cependant que, tout en opérant avec une prudence extrême, une banque ne peut pas conserver une encaisse stérile en or ou en billets, représentant la contrepartie des dépôts productifs d'intérêts.

Nous nous trouvions ainsi, au début de la crise, avec un actif composé en majeure partie d'effets de notre portefeuille commercial, c'est-à-dire de

la ressource la plus liquide de toute trésorerie. Mais, momentanément, en raison des restrictions apportées au réescompte, la mobilisation financière se trouvait forcément arrêtée et le remboursement des dépôts en subissait la répercussion.

D'ailleurs, les mêmes difficultés se sont produites dans tous les pays. En Angleterre où, par l'usage si général du chèque, les banques prennent une part bien plus directe qu'en France dans les affaires commerciales, comme aussi dans toutes les opérations de la vie des particuliers, une trêve de quelques jours a été décrétée pour étudier la situation. Afin de dénouer la crise, le Gouvernement Britannique, tout en ordonnant le moratorium, n'a pas hésité à intervenir de la manière la plus énergique; sous sa garantie, la Banque d'Angleterre consentit aux grandes banques des avances, en vue de leur permettre de rembourser leurs déposants et réescompta les effets de leur portefeuille, dégageant en même temps les banques de toute responsabilité ultérieure.

En France, le premier Décret de moratorium fixa à 250 francs et à 5 0/0 du surplus la quotité des dépôts à tenir, à partir du 3 août, à la disposition des particuliers. De larges dérogations furent prévues en faveur des commerçants et industriels qui occupaient un personnel ouvrier, dont les établissements étaient réquisitionnés ou qui justifiaient de commandes de l'État, etc.

h) Nous avons appliqué ces règles, de même que toutes les autres banques. Évitant toute mesure arbitraire ou de faveur, nous nous sommes efforcés de les rendre moins rigoureuses pour ceux de nos clients qui justifiaient de besoins légitimes.

Cependant, reconnaissant que les dispositions des Décrets des 1^{er} et 9 août causaient un trouble extrême à un grand nombre de nos déposants, nous avons décidé, dès le 20 août, de porter, à 15 0/0 le minimum disponible.

Un nouveau Décret du 29 août ayant porté la quotité exigible à 20 0/0, nous avons peu après, de notre propre initiative, élevé à 40 0/0 la quotité mise à la disposition de notre clientèle de déposants, en maintenant, bien entendu, pour les commerçants et les industriels visés plus haut la situation favorisée qui leur permettait de retirer leurs dépôts dans une proportion bien supérieure, et même jusqu'à leur totalité.

Cette mesure fut appliquée à partir du 30 septembre, au moment même où le Gouvernement procédait à l'émission des Bons de la Défense Nationale. Nous avons voulu contribuer ainsi au placement de ces Bons en rendant disponible une grande partie des sommes restant en dépôt.

Enfin, désireux de ne pas prolonger davantage une situation anormale, nous avons décidé, à partir du 31 décembre, de renoncer entièrement à nous prévaloir des dispositions du moratorium concernant les dépôts, et avons rendu libres, sans aucune restriction, les fonds qui nous étaient confiés.

Nous n'avions pas attendu le retour au fonctionnement normal des comptes avec notre clientèle pour payer la totalité des traites acceptées par nous, sans opposer aux porteurs les délais de prorogation de ces traites stipulés par les Décrets relatifs au moratorium des effets de commerce.

Vous apprécierez l'effort que nécessitait ce règlement lorsque vous saurez que, sauf nos correspondants des États-Unis, les tireurs d'une partie de ces traites — d'ailleurs parfaitement garanties — n'ont pas pu, même jusqu'à ce jour, nous en adresser la couverture à cause de la difficulté ou de l'impossibilité de trouver du change sur France, à un moment où dans beaucoup de pays comme la Russie, la Roumanie, les Royaumes Scandinaves, le commerce d'exportation est encore arrêté.

Pendant toute cette période si pénible du moratorium, qu'il n'a pas dépendu de nous d'abréger avant décembre, nous avons pu faire face à tous nos paiements par nos propres moyens de trésorerie, alors que les dispositions législatives nous empêchaient d'exercer aucune action sur nos débiteurs pour accélérer la rentrée des sommes qui nous étaient dues par le Commerce, l'Industrie et notre clientèle d'Avances sur Titres.

Durant ce temps, des difficultés presque insurmontables entravaient le fonctionnement normal de nos Services.

Dès le premier jour de la mobilisation, nous fûmes subitement privés de la majeure partie de nos employés appelés à remplir leurs devoirs militaires, de sorte que le travail dut être assuré, en dehors de l'élément féminin, par un petit nombre de collaborateurs exemptés par leur âge.

Notre personnel réduit dans de si grandes proportions arrivait pénible-

ment, malgré les efforts les plus méritoires, à assurer tous les services et à donner à notre clientèle les satisfactions auxquelles elle était habituée.

Nos Succursales de l'Étranger, dont la trésorerie a toujours été maintenue très à l'aise, ont assuré leur fonctionnement dans les meilleures conditions.

Notre Agence de Londres, qui comptera bientôt cinquante années d'existence, n'a pas eu besoin de recourir aux facilités que la Banque d'Angleterre, grâce à l'intervention du Gouvernement Britannique, a pu mettre à la disposition de ses nationaux. Cette agence a réglé la totalité des traites acceptées par elle, bien que la couverture d'une partie de ces tirages ne lui fût pas parvenue en temps utile. En agissant ainsi, nous avons démontré une fois de plus la solidité de notre organisation et contribué à affirmer sur le marché de Londres le bon renom des Établissements de Crédit français.

Parmi nos Agences d'Outre-mer, celles d'Égypte, de Bombay et d'Australie ont traversé cette crise sans dommage, en restreignant, naturellement, l'étendue de leurs opérations.

A Madagascar, malgré les difficultés que présentait le ravitaillement des fonds, nous avons pu, dès le commencement de la guerre, satisfaire à toutes les exigences. Il a fallu que les mesures de trésorerie prises antérieurement fussent efficaces puisque le Gouverneur Général, en accordant aux commerçants de la Grande Ile un moratorium prorogeant l'échéance des effets de commerce sans l'étendre au remboursement des dépôts, ne permettait pas à notre Établissement, représentant la seule banque établie dans la Colonie, d'effectuer des recouvrements sur ses créances. Nos agences ont, naturellement, dû apporter quelques restrictions aux avances précédemment consenties pour éviter de nouvelles immobilisations et, pendant les premiers mois, aux négociations de traites documentaires sur l'Europe, en raison de l'insécurité des mers et de la rareté du fret. Mais, à l'heure actuelle, nous avons repris ces opérations dans la mesure du possible.

L'épreuve la plus cruelle par laquelle nous avons passé pendant cette période douloureuse, est l'envahissement par l'ennemi des régions où nous possédons des Agences. Depuis les dernières semaines du mois d'août, nous

nous sommes trouvés successivement privés de toutes communications avec Bruxelles, Charleville, Sedan, Longwy, Saint-Quentin, Valenciennes, Roubaix, Tourcoing, Lille, Douai, Cambrai.

Plusieurs autres sièges situés dans des villes qui avaient été momentanément occupées par l'ennemi, ont été dégagés, tels que Amiens, Armentières, Arras, Compiègne, Lunéville, Reims, sans avoir souffert de dommages matériels, mais sans pouvoir cependant reprendre encore leur vie ordinaire.

Sur toutes ces places, nos Directeurs et leur personnel ont fait preuve d'une vaillance et d'un dévouement au-dessus de tout éloge, auquel nous tenons à rendre ici un témoignage ému.

Nous ne sommes pas en mesure de vous renseigner sur le sort de nos agences dans les villes encore envahies.

D'après des nouvelles indirectes qui nous sont parvenues, notre succursale de Bruxelles, comme celles des autres banques françaises, a été placée sous séquestre.

Le Bilan que nous vous soumettons reflète la conséquence de ces événements.

Dans ce Bilan, nous comprenons la situation de nos agences des régions envahies d'après les derniers documents qui nous sont parvenus jusqu'à l'occupation par l'ennemi.

Nous ne vous soumettons pas les tableaux comparatifs du mouvement de nos principaux comptes, aucun rapprochement de chiffres ne pouvant être utilement fait cette année.

Notre Portefeuille Commercial, essentiellement sain et très divisé, ne nous cause pas d'appréhensions et doit — nous en sommes convaincus — se liquider aisément lorsque, après la victoire finale, le commerce français reprendra son essor.

Nos engagements avec l'étranger ne nous inspirent pas de craintes. Laissez-nous vous dire, à cette occasion, que les comptes existant au moment des hostilités avec des nationaux des pays belligérants ont une importance très modérée. Ces comptes — concernant d'ailleurs

principalement des banques de premier ordre — sont la conséquence naturelle de transactions commerciales existant avec la France. Depuis longtemps, en effet, nous n'avons traité dans ces pays que des affaires courantes.

Notre Portefeuille Titres et nos Participations Financières, qui n'entrent d'ailleurs que pour une proportion restreinte dans notre Actif, sont évalués à des cours qui ne laissent place à aucun aléa.

Les résultats de l'année ont naturellement souffert, pendant les cinq derniers mois, de l'arrêt complet des affaires, de l'impossibilité d'employer les fonds que nous devons conserver à la disposition de nos déposants et de la charge des frais généraux restés sans contrepartie rémunératrice.

Dans le courant du premier semestre, nous avons racheté 235 parts de fondateur qui nous reviennent à 54.560 fr. 73 c., montant que nous avons prélevé sur les bénéfices de l'exercice pour augmenter, suivant vos décisions antérieures, la Réserve Spéciale constituée pour cet objet.

Cette Réserve s'élève maintenant à 1.973.553 fr. 21 c. représentant le coût de 30.574 parts.

Nous avons affecté également une somme de 195.865 fr. 10 c. à notre Réserve Immobilière qui se trouve ainsi complétée à 3 millions de francs.

Après avoir éteint, comme d'habitude, la totalité de nos créances douteuses et avoir constitué une provision pour les éventualités dont il est encore impossible d'apprécier l'importance, notre Compte Profits et Pertes fait ressortir un bénéfice de 10.725.608 fr. 23 c.

Nous vous proposons de distribuer l'intérêt statutaire, soit 25 francs, qui sera mis en paiement sur nos 400.000 actions le 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Si vous approuvez cette proposition, les parts de fondateur auront droit à une somme de 10.791 fr. 70 c. qui se trouvera absorbée par les impôts. Il ne sera donc procédé au paiement d'aucun coupon sur ces titres.

Le disponible de l'exercice, 169.069 fr. 73 c., non réparti et ajouté au solde précédent, élèvera à 3.170.496 fr. 05 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Au milieu des circonstances que nous traversons, vous apprécierez que les résultats que nous vous soumettons doivent être considérés comme satisfaisants.

Le moment n'est pas encore venu de formuler des espérances sur la reprise des affaires et sur le réveil de l'activité économique du pays, source essentielle de la prospérité de notre Établissement.

Mais nous avons une confiance inébranlable dans le succès final de la France et de ses Alliés.

Nous sommes certains que notre Commerce et notre Industrie retrouveront, après la fin des hostilités, leur vitalité ancienne et sauront prendre dans la voie du progrès un nouvel élan que nous soutiendrons de toutes nos forces.

Quant aux intérêts particuliers de notre Établissement, nous connaissons trop la probité du commerçant français pour avoir des craintes au sujet de la liquidation des engagements essentiellement sains pris avant la guerre par notre clientèle.

Cette liquidation, après une longue épreuve, nécessitera peut-être un peu de temps pour réparer des pertes causées par la guerre et pour restaurer le crédit base indispensable de la vie économique du pays.

Nos clients fidèles qui ont toujours trouvé auprès du Comptoir le concours le plus absolu, savent qu'ils peuvent compter sur nous dans l'avenir comme dans le passé.

Nous avons rendu hommage, dans l'exposé que nous venons de vous faire, au dévouement de nos Agents de tous ordres restés en fonctions dans des circonstances particulièrement pénibles, à Paris, dans nos Agences et surtout dans les régions envahies.

Il nous reste à donner ici un témoignage public de notre admiration à nos nombreux collaborateurs mobilisés qui combattent héroïquement pour la défense de la Patrie.

Nous avons considéré comme un devoir de dégager ces Agents, dans la mesure du possible, du souci de pourvoir aux besoins matériels de ceux dont ils étaient les soutiens.

Nous avons malheureusement à déplorer la mort de 157 jeunes hommes faisant partie de la grande famille du Personnel du Comptoir. Vous vous

associez aux regrets que nous cause leur disparition et au tribut de douloureuse sympathie que nous apportons à leur mémoire.

Le mandat de MM. Jules CHARLES-ROUX, Calixte CARRABY et Albert DE FISCHER, Administrateurs, est arrivé à son terme. Nous vous proposons la réélection de MM. CHARLES-ROUX et CARRABY. Quant à M. DE FISCHER, qui nous a manifesté l'intention de se fixer définitivement en Suisse, où le rappellent des devoirs de famille, il ne se représente pas à vos suffrages. Nous avons regretté cette détermination qui nous prive d'un concours expérimenté, particulièrement apprécié au cours d'une collaboration de plus de douze années.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

L'Exercice 1914 se divise, pour les affaires de banque, en deux périodes bien différentes : la première, qui comprend les sept premiers mois, a été assez active ; la seconde, du fait de la guerre, a été tourmentée et presque stérile.

Dans nos précédents Rapports, nous avons attiré votre attention sur la politique de prudence adoptée par votre Établissement et sur les résultats favorables qu'il en avait recueillis.

Cette ligne de conduite, réservée et prévoyante, qu'avait suivie si heureusement le Comptoir, devait tout naturellement se continuer. Aussi, lorsque la guerre a éclaté, s'est-il trouvé avec des ressources de trésorerie qui lui ont permis d'être en excellente posture.

Mais la secousse a été violente et il a fallu toute l'énergie et la sagacité de la Direction pour éviter de redoutables écueils. La crise est aujourd'hui moins intense, mais les effets s'en font encore sentir.

En définitive, votre Établissement a clôturé l'Exercice dans des conditions satisfaisantes, étant données les circonstances exceptionnelles qui ont marqué son cours.

Pendant la période troublée de la fin de l'année, nous avons suivi avec toute l'attention qu'ils méritaient les graves problèmes qui se sont posés, notamment ceux qui résultent des décisions moratoires édictées par les Pouvoirs publics. Nous avons été heureux de constater qu'après avoir pris

l'initiative de devancer successivement les dispositions légales pour l'amélioration du moratorium des dépôts de banque, le Comptoir National d'Escompte avait cessé complètement, à la fin de l'année, de se prévaloir des limitations fixées par les Décrets pour le remboursement des dépôts et comptes courants et avait acquitté toutes ses acceptations échues.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé nous ont toujours donné pleine satisfaction. Nous avons été témoins des efforts de votre Personnel, si fortement réduit du fait de la mobilisation militaire, et nous avons le devoir de rendre hommage devant vous au dévouement admirable avec lequel vos Agents ont su faire face à la tâche écrasante qui leur incombait.

Nous devons enfin vous signaler que la comptabilité des Agences de Bruxelles et des départements envahis a dû être arrêtée dans le Bilan à la date où les communications ont été interrompues avec elles.

Voici maintenant quelques indications sur les principaux chapitres du Bilan, dont les grandes modifications par rapport à celui de l'année dernière s'expliquent par les événements.

Nous attirerons tout d'abord votre attention sur l'importance des disponibilités en caisse et en banque qui s'élèvent au 31 décembre 1914 à 385.714.689 fr. 24 c., contre 123.984.870 fr. 55 c. au Bilan de l'Exercice précédent.

Le Portefeuille figure pour 355.126.036 fr. 89 c., contre un milliard 004.360.544 fr. 87 c. au 31 Décembre 1913.

Les Reports effectués sur les places de Paris, Londres et Bruxelles, s'élèvent à 49.763.074 fr. 29 c., contre 57.412.601 fr. 39 c.

Le Chapitre Correspondants, qui se monte à 109.881.518 fr. 84 c., comprend un dépôt important chez la Banque de l'État, à Pétrograd, en attendant que le rapatriement puisse en être réalisé.

Les Comptes débiteurs par Acceptations ne montrent plus qu'un chiffre de 31.268.731 fr. 29 c., contre 175.076.827 fr. 93 c. l'année dernière. Ces comptes représentent des tirages nouveaux et hors moratoire.

Le montant des Comptes courants débiteurs a passé de 165.575.764 fr. 94 c. au 31 Décembre 1913 à 178.990.830 fr. 48 c. au Bilan qui vous est soumis. Cette augmentation provient d'acceptations payées par le Comptoir, acceptations d'ailleurs garanties mais non couvertes par les tireurs au 31 Décembre 1914.

Le chapitre des Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 6 millions 374.672 fr. 08 c., en diminution de 1.135.502 fr. 93 c., comprend des valeurs de premier ordre qui sont inscrites au Bilan pour un montant sensiblement inférieur à leurs cours.

Les Participations financières ont été évaluées avec la prudence que comportent les circonstances et figurent dans leur ensemble pour 8.833.254 fr. 35 c., au lieu de 5.071.805 fr. 70 c. l'année dernière.

Les Avances garanties, 173.863.183 fr. 61 c. contre 200.933.954 fr. 49 c. soit en diminution de 27.070.770 fr. 88 c., comportent des engagements très divisés et se partagent, comme d'habitude, en avances sur documents et marchandises, avances commerciales et de banque avalisées, et avances sur valeurs françaises et étrangères.

Au Passif, les Comptes de chèques et Comptes d'escompte s'élèvent à 481.749.391 fr. 63 c., contre 694.734.449 fr. 38 c., en diminution de 212.985.057 fr. 75 c., et les Comptes courants créditeurs à 506 millions 460.338 fr. 55 c., contre 668.034.602 fr. 45 c., en diminution de 161.574.263 fr. 90 c.

Ces chapitres sont naturellement réduits par l'effet des circonstances générales.

Les Bons à échéance fixe figurent pour 52.973.515 francs.

Le montant des Acceptations n'est plus que de 32.448.233 fr. 07 c., contre 174.849.206 fr. 19 c.; il représente des engagements donnés, hors moratoire, à Paris et à Londres par votre Société. L'importante diminution de 142.400.973 fr. 12 c. résulte de ce que le Comptoir, comme nous l'avons dit plus haut, a acquitté toutes ses acceptations échues ou, pour un petit nombre non retrouvé, en a consigné le montant à la Banque de France.

Les Réserves diverses sont inscrites au Bilan au 31 décembre 1914 pour 39.179.572 fr. 90 c. La Réserve spéciale « Parts de fondateur » est de 1.973.553 fr. 21 c., en augmentation de 54.560 fr. 73 c. par suite de l'achat en 1914 de 235 parts de fondateur.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier, ainsi que toutes les créances présentant un caractère litigieux ont été intégralement amorties; enfin des provisions pour risques éventuels ont été constituées.

Après ces prélèvements et après règlement des impôts et charges de toute nature, le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de

10.725.608 fr. 23 c. qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution de l'intérêt de 5 0/0 sur le Capital versé, soit de 25 francs par action, sous déduction des impôts.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les Comptes de l'Exercice 1914 tels qu'ils vous sont soumis.

Aux termes des statuts, M. A. MARQUANT arrive cette année à l'expiration de son mandat; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans donner une pensée émue à ceux des nôtres, trop nombreux déjà, qui sont morts pour la Patrie ou qui souffrent pour elle, et sans adresser à ceux qui combattent sur le front de nos armées l'hommage de notre sympathie et de notre admiration.

GUSTAVE ROBERT,
PHILIPPE DIETERLEN,
AUGUSTE MARQUANT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1914

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre Assemblée générale du 30 mars 1914.

Bien que la mobilisation ait largement diminué les cadres de votre personnel, les comptes de l'exercice écoulé ont été clôturés et mis à notre disposition dans les délais fixés par les statuts. La tâche a été lourde pour votre Direction et pour les Agents demeurés à leur poste de travail; nous les remercions de leur zèle.

Nous avons donc pu analyser comme d'habitude le Bilan qui est soumis à votre approbation; toutes les justifications nécessaires ont été données sur les éléments qui le composent.

Il convient de noter tout d'abord que plusieurs de vos agences : Bruxelles, Lille, Armentières, Cambrai, Douai, Valenciennes, Roubaix, Tourcoing, Charleville, Sedan, Saint-Quentin et Laon, sont dans les régions encore occupées par l'ennemi et, depuis longtemps, sans relations possibles avec votre Siège. Le Bilan fait état de la situation de ces agences d'après les dernières écritures comptables qui sont parvenues à Paris.

Nous pouvons vous dire que notre examen nous a donné tout apaisement. Il nous a montré, en effet, que la direction dès longtemps donnée à vos affaires, l'excellente tenue de votre trésorerie et les mesures de prévoyance qui ont toujours rencontré votre approbation ont fait de votre Société un organisme puissant qui a pu aborder la crise actuelle dans les meilleures conditions possibles.

Le Bilan résume sincèrement la situation de votre Société. Comme

précédemment, tous les frais de premier établissement, ainsi que les dépenses pour les coffres-forts, le mobilier et les constructions nouvelles effectuées au cours de l'année ont été amortis; il en a été de même de toute créance présentant un caractère litigieux; des provisions pour risques éventuels ont été, en outre, constituées.

Nous avons constaté avec satisfaction que, dès la fin de l'année dernière, le Comptoir avait spontanément cessé de se prévaloir des dispositions moratoires décrétées au cours de la crise pour ce qui concerne les Comptes de Dépôts, les Comptes courants et les Acceptations.

Les Espèces en Caisse et en Banque montrent de larges disponibilités, puisqu'elles s'élèvent à 385.714.689 fr. 24 c.

Le Portefeuille se monte à 355.126.036 fr. 89 c. contre 1.004.360.544 fr. 87 c. au Bilan de l'exercice précédent.

Le chapitre Correspondants figure pour 109.881.518 fr. 84 c.

Les Reports ressortent au Bilan pour 49.763.074 fr. 29 c., en diminution de 7.649.527 fr. 10 c., et les Avances garanties pour 173.863.183 fr. 61 c., en diminution de 27.070.770 fr. 88 c.

Les Comptes courants débiteurs ressortent pour 178.990.830 fr. 48 c., en augmentation de 13.415.065 fr. 54 c., et les Comptes débiteurs par Acceptations ne présentent plus qu'un chiffre de 31.268.731 fr. 29 c., en diminution de 143.808.096 fr. 64 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 6.374.672 fr. 08 c., comprennent des valeurs de premier ordre dont l'estimation a été faite de la façon la plus sévère.

Les Participations Financières se montent à 8.833.254 fr. 35 c., en augmentation de 3.761.448 fr. 65 c. Il s'agit là d'affaires en cours qui ont été, de même, prudemment appréciées.

Conformément à la résolution que vous avez votée en 1909, il a été acheté au cours des premiers mois de 1914, 235 parts de fondateur, dont le montant, 54.560 fr. 73 c., a été prélevé sur les produits de l'exercice. De ce chef, les deux comptes « Parts de fondateur » à l'Actif et « Réserve Spéciale Parts de fondateur » au Passif, sont chacun en augmentation de ce montant.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte présentent un montant de 481.749.391 fr. 63 c. et les Comptes courants créditeurs un montant de 506.460.338 fr. 55 c.

Les Acceptations, engagements nouveaux souscrits depuis le moratorium à Paris et à Londres, s'élèvent à 32.448.233 fr. 07 c. contre 174.849.206 fr. 19 c. La diminution de 142.400.973 fr. 12 c. vous indique que le Comptoir a retiré de la circulation toutes les Acceptations échues.

Les Réserves diverses de la Société s'élèvent à 39.179.572 fr. 90 c. En outre, la Réserve Spéciale « Parts de fondateur » se monte à 1.973.553 fr. 21 c.

Après déduction des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, des amortissements et provisions, le Compte de Profits et Pertes présente un solde de 10.725.608 fr. 23 c. que votre Conseil vous propose de mettre en répartition.

Avec votre approbation, l'action recevra l'intérêt de 5 %, soit 25 francs, sous déduction des impôts résultant des Lois de Finances. Les Parts de fondateur ont droit à une somme de 10.791 fr. 70 c. qui se trouve absorbée par ces impôts. Il ne serait donc procédé au paiement d'aucun coupon sur ces titres.

Le disponible de l'exercice, 169.069 fr. 73 c., non réparti et ajouté au solde précédent, 3.001.426 fr. 32 c., portera à 3.170.496 fr. 05 c. le montant reporté à nouveau au compte des Actionnaires.

Nous vous proposons d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les Comptes de l'Exercice 1914 tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

La guerre a déjà causé de nombreux vides dans les rangs des nôtres qui ont pris les armes pour défendre la Patrie. Nous leur devons à tous une pensée émue et nous saluons la mémoire de ceux qui sont morts pour leur Pays de notre hommage respectueux.

Paris, le 6 Avril 1915.

Les Commissaires des Comptes,

BOURGOIS,
DIETERLEN,
GIRAUD.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

DÉCEMBRE 1914

ACTIF

ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE	Fr. 385.714.689 24
PORTFEUILLE	355.126.036 89
REPORTS	49.763.074 29
CORRESPONDANTS « Effets à l'Encaissement »	109.881.518 84
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	178.990.830 48
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES	6.374.672 08
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	8.833.254 35
PARTS DE FONDATEUR C. N.	1.973.553 21
AVANCES GARANTIES	173.863.183 61
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	31.268.731 29
AGENCES HORS D'EUROPE	7.093.545 31
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	22.460.462 11
IMMEUBLES	15.841.544 »
TOTAL Fr. 1.347.185.095 70	

PASSIF

CAPITAL	Fr. 200.000.000 »	
RÉSERVES	statutaire Fr. 10.404.572 90	
	diverses 19.675.000 »	
	spéciale 5.000.000 »	} 39.179.572 90
	supplémentaire 1.100.000 »	
immobilière 3.000.000 »		
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	Fr. 1.973.553 21	
COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	481.749.391 63	
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	506.460.338 55	
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	52.973.515 »	
ACCEPTATIONS	32.448.233 07	
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	18.673.456 79	
COMPTE DES ACTIONNAIRES	3.001.426 32	
PROFITS ET PERTES (Exercice 1914)	10.725.608 23	
TOTAL Fr. 1.347.185.095 70		

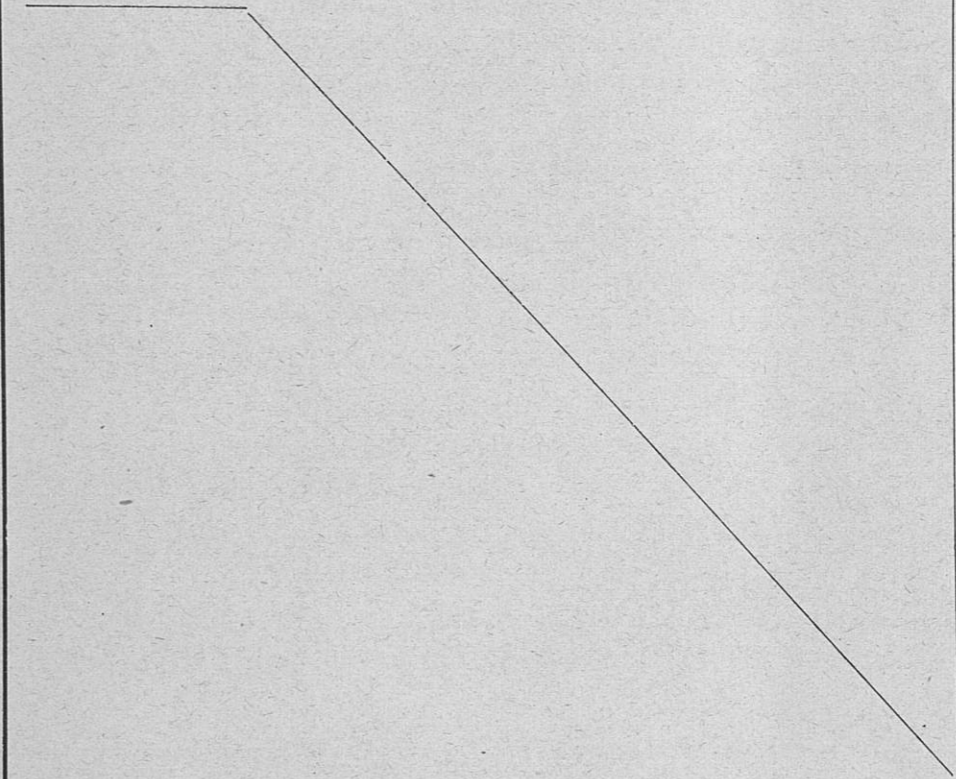
COMPTE DE PROFITS ET

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1914

DÉBIT

CRÉDIT

RÉPARTITION :		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 10.725.608 fr. 23 c., bénéfices nets de l'exercice	536.280	40
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts Fr. 25 », sur 400.000 actions	10.000.000	»
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts	9.466	40
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts	10.791	70
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :		
Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau	169.069	73
Fr.	10.725.608	23

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,		
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10.976.034	06
A déduire, PRÉLÈVEMENTS POUR :		
RÉSERVE IMMOBILIÈRE. Fr. 195.865 10	} 250.423	83
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. » 54.560 73		
		
Fr.	10.725.608	23

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 24 Avril 1915

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1914, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 10.725.608 fr. 23 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'Exercice 1914, à 25 francs par action, soit l'intérêt statutaire de 5 0/0.

Cet intérêt sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La somme de 10.791 fr. 70 c. à répartir aux parts de fondateur se trouvant absorbée par les impôts, il ne sera procédé au paiement d'aucun coupon sur ces titres.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'Exercice 1914, montant à 169.069 fr. 73 c., est ajouté au solde non réparti des exercices précédents s'élevant à 3.001.426 fr. 32 c., ce qui portera à 3.170.496 fr. 05 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Jules Charles-Roux et Calixte Carraby, administrateurs sortants et rééligibles.

Elle donne quitus de la gestion de M. Albert de Fischer, administrateur sortant.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Auguste Marquant, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Bourgois, Dieterlen et Giraud, Commissaires des Comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'Exercice 1915, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux d'entre eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 1.500 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 3333-4-13.

NATIONAL B...